|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ESTAT-F-3 |
| Numéro de poste Sysper: | 295159 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Didier DUPRÉ  4ème… trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité F3 « Marché du travail et éducation tout au long de la vie » d’Eurostat (l'une des cinq unités de la Direction des Statistiques Sociales d'Eurostat) est chargée de l'ensemble des statistiques du marché du travail et de l'apprentissage tout au long de la vie. Cela couvre la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse des données ainsi que les développements conceptuels et méthodologiques. L'unité comprend 27 personnes et se compose de cinq sections, dont trois concernent l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT/Enquête emploi) :

(i) EFT – Production et diffusion

(ii) EFT– Principaux indicateurs et taux de chômage mensuel

(iii) EFT – Méthodologie et analyse

(iv) Education tout au long de la vie

(v) Statistiques du marché du travail sur les entreprises.

Le large éventail de données fournies par l’unité est essentiel pour la politique économique, monétaire et sociale. Nos indicateurs clés attirent l'attention des médias, des marchés financiers ainsi que des décideurs et sont des éléments essentiels du tableau de bord du socle européen des droits sociaux. L'unité coopère étroitement avec des utilisateurs tels que les DGs EMPL, EAC, ECFIN, JUST et REGIO de la Commiussion européenne ainsi que la Banque centrale européenne, le BIT, l'OCDE et l'ONU. Les questions relatives au marché du travail étant de nature transversale, il existe également des contacts réguliers et étroits avec de nombreuses autres unités d'Eurostat.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Dans l'unité Marché du travail et éducation tout au long de la vie et sous la responsabilité du chef de l'équipe Méthodologie et analyse de l'EFT, l'expert contribuera activement au développement, à la connaissance, à la qualité et à la diffusion de l'EFT. Cela recouvre le développement de méthodes et de modules, l'analyse des données et leur utilisation pour la mise en place d'indicateurs spécifiques. Il / elle contribuera à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre, de la qualité et de la connaissance de l'EFT dans le cadre du nouveau Règlement (UE) 2019/1700. Il / elle sera impliqué(e) dans la coordination méthodologique avec les différents acteurs européens et les organisations internationales.

Les principales tâches comprennent:

- Le développement, avec l'ensemble de l'équipe, d'une publication constituant un manuel général détaillé de la méthodologie de l'EFT dans le cadre du Règlement (UE) 2019/1700;

- La participation à la préparation de la diffusion d'un ensemble de données des modules 2023 concernant la pension et la participation au marché du travail et 2024 concernant les jeunes sur le marché du travail;

- la participation à la préparation du module 2027 sur l'organisation du travail et les aménagements du temps de travail;

- Le développement et la mise à jour d'articles d'actualités et d'articles "Statistics Explained" trimestriels et annuels ainsi que d'autres publications utilisant les données de l'EFT;

- le développement de nouvelles mesures (nouvelle classification de la situation dans l'emploi, nouvelles formes de travail) ainsi que de nouveaux indicateurs et de leurs règles et seuils de fiabilité;

- participation active dans les réunions et les groupes avec les états membres (groupes de travail, task forces), les Directions générales de la Commission européenne, le groupe "indicateurs" du Comité de l'emploi du Conseil, le BIT, l'OCDE et l'UNECE;

- l'évaluation de la qualité de l'EFT (standardisation de la mesure du statut professionnel, surveillance de la conformité de la mise en œuvre dans les états membres) et mise à jour des rapports de qualité trimestriels et annuels de l'EFT fournis par les états membres ainsi que des rapports consolidés pour l'UE.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**- L'expert doit avoir une expérience professionnelle dans le domaine des statistiques sociales et/ou les enquêtes par échantillon, préférablement l'enquête (européenne) sur les forces de travail ou une enquête de ménages similaire.**

**- Il/elle doit avoir un bon niveau de communication et de rédaction en anglais et doit être intéressé par le travail en équipe.**

**- Diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent. Un diplôme universitaire dans les domaines de l'économie, les sciences sociales et/ou les statistiques serait un avantage.**

**- Une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable; le français ou l'allemand serait un avantage.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)